

DEPARTEMENT
CHARENTE MARITIMEARRONDISSEMENT
LA ROCHELLE**ARRÊTÉ N° 2026-DRH-55**Portant délégation de signature en matière d'état-civil
À Madame Christelle VERGNE

Le Maire de Puilboreau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R 2122-10 du C.G.C.T., le Maire peut déléguer à un fonctionnaire titulaire de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier de l'Etat Civil,

Considérant l'intérêt d'une bonne marche de l'administration communale, notamment au niveau du service Etat Civil,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Christelle VERGNE, adjoint administratif principal 1^{ère} classe et fonctionnaire titulaire, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour exercer les fonctions d'officier d'état civil, à l'exception de celle prévue à l'article 75 du Code Civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame Christelle VERGNE, laquelle pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Madame Christelle VERGNE peut également mettre en œuvre la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Article 3 : La délégation de signature prend effet à compter de sa notification à Madame Christelle VERGNE.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Madame Christelle VERGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire, transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Trésorier municipal et notifié à l'intéressée.

Le 30 mars 2026,

Le Maire
Didier PROUST

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir,
dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Télérecours
citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le 30/03/2026.....Signature de l'agent :